|  |
| --- |
| **CH1 – Les mémoires : lectures historiques** |

|  |
| --- |
| **Introduction**  **Textes – LECTURE OBLIGATOIRE** |
| **Texte n°1** – **Jean-Pierre Vernant, *La Traversée des frontières. Entre mythe et politique II,* « Un temps insoumis ». Editions du Seuil 2004**  « Entre les historiens d’une période et ceux qui en ont été les témoins ou les acteurs, les rapports ne sont pas toujours faciles. Je me souviens d’un colloque, à Toulouse, concernant l’histoire de la résistance dans le Sud-Ouest. S’y trouvaient confrontés des personnes qui avaient joué un rôle de premier plan et certains historiens spécialistes qui, sur les mêmes évènements, présentaient les conclusions de leurs enquêtes. A la dernière séance, certains des résistants concernés, ne cachaient pas leur déception, voire leur colère. Ils ne se retrouvaient pas dans le tableau « historique » de ces évènements dont ils pensaient avoir gardé le souvenir intact parce qu’ils les avaient directement vécus. Je crois bien leur avoir fait observer que les historiens n’ont pas pour ambition de faire revenir les évènements passés, de les ressusciter dans leur chair et leur sang pour que les témoins s’y sentent chez eux et soient à nouveau touchés et émus. Cela serait plutôt la tâche d’une œuvre d’art, d’un roman, d’un poème ou d’un film de cinéma. L’histoire s’efforce d’établir les faits de façon précise et exacte et de les rendre, autant que possible intelligible dans leur succession et leur conditionnement. Dans la restitution ou recomposition du passé, ils travaillent avec la certitude d’obéir à l’exigence de vérité, de n’avoir pas d’autre critère que la recherche du vrai. » |
| **Texte n°2** **– Pierre Nora, « Entre mémoire et Histoire. La problématique des lieux », in *Les Lieux de mémoire »,* NRF, 1984**  «  La mémoire est la vie, toujours portée par des groupes vivants, et à ce titre, elle est en évolution permanente, ouverte à la dialectique du souvenir et de l'amnésie, inconsciente de ses déformations successives, vulnérable à toutes les utilisations et manipulations, susceptibles de longues latences et de soudaines revitalisations… La mémoire est un phénomène toujours actuel, un lien vécu au présent éternel. Parce qu’elle est affective et magique, la mémoire ne s’accommode que des détails qui la confortent ; elle se nourrit de souvenirs flous, télescopant, globaux ou flottants, particuliers ou symboliques, sensibles à tous les transferts, écrans, censure ou projections. La mémoire installe le souvenir dans le sacré. La mémoire sourde d’un groupe qu’elle soude, ce qui revient, à dire, qu’il y autant de mémoires que de groupes : qu’elle est, par nature, multiple et démultipliés, collective, et individualisée. » |
| **Textes – LECTURE COMPLEMENTAIRE** |
| **Texte n°3** **– Edouard Launet, « Mémoire de terre », *Libération*, 11 octobre 2011**.  « En 2006, dans la périphérie de Cherbourg, des archéologues sondent le site d’un futur lotissement. Quelques objets déterrés, des photos aériennes et le témoignage de riverains amènent rapidement l’équipe de l’Institut nationale de recherches archéologiques préventives à cette conclusion : on vient de retrouver le camp de prisonniers de guerre allemands que les Américains avaient créé dès août 1944 sur la commune de la Glacerie… qu’est-ce que leur discipline pouvait apporter de plus à la connaissance d’un conflit sur lequel sont disponibles quantités d’archives, de films, photos et même témoins directs ? Pourtant, cette fois, une fouille en bonne et due forme est prescrite. D’abord parce que le site est exceptionnel : le camp de prisonniers de la Glacerie a été le tout premier mis en place en Normandie par les autorités militaires américaines. Ensuite, par ce que la vie des prisonniers allemands après-guerre reste une zone grise de l’histoire…. Les archives, les rapports de la Croix-Rouge rédigés après des visites du camp et les témoignages ne suffisaient-ils pas à reconstituer ce cadre de vie ? « La documentation militaire nous est apparue souvent insuffisante, et les entretiens effectués avec les derniers témoins du camp ont apporté, par définition, une vision subjective. L’archéologie a fourni le témoignage le plus objectif », estime Robert Early. » |
| **Texte n°4** **– Entretien avec Daniel Cordier, « La résistance, entre témoignage et histoire », revue Geste n°3, automne 2006**  « Afin que leshistoriens puissent trancher entre les accusations de Frenay et ma réfutation, je devais remplacer mon témoignage par des documents et transformer mes « souvenirs » en « Histoire ». Je commençai par lire la douzaine de Mémoires des chefs de la résistance et de la France libre. Chez tous, j’observais des lacunes, inexactitudes ou contrevérités. Ma méfiance s’est encore accrue lorsque, faisant parfois appel à mes souvenirs, je me suis pris moi-même « la main dans le sac » : certains documents contredisaient la chronologie de ma mémoire ! J’ai compris le danger des témoignages pour établir les faits et la prudence indispensable pour leur utilisation. » |
| **Texte n°5** - **Robert Frank, « La France des années noires : la mémoire empoisonnée », Cahiers français, La documentation française, juillet-août 2001.**  Les historiens qu’ils le veuillent ou non, participent à leur petit niveau, et d’une façon paradoxale, au façonnement de la mémoire collective. Certes, leur mission est critique par rapport à cette dernière. En principe, ils devraient plus la détruire que la construire, puisque leur métier constitue précisément à démonter et à décaper les mythes forgés par elle. Mais ce travail de démythification finit avec un décalage, par imprégner l’enseignement des professeurs d’histoire et les manuels scolaires, et donc ’influence les jeunes classes d’âge. A cet égard, les conséquences de la « révolution paxtonienne » de 1973 (date de la traduction de *La France de Vichy* publiée par Robert Paxton aux Etats-Unis un an plus tôt) sont importantes. En prouvant que les autorités de Vichy ne jouaient pas un double jeu entre Allemands et Alliés ;, mais qu’elles allaient elles-mêmes au-devant des demandes allemandes, en remettant en perspective l’impact du régime de Pétain sur la société française à court et à long terme, l’historien américain portait un coup aux mythes vichyssois et gaullien à la fois. Cet apport a été très largement pris en compte dix ans plus tard par les manuels. Il en résulte une vision de la Seconde Guerre mondiale différente chez les jeunes lycéens et collégiens : moins mythique et, à bien des égards, plus réaliste. La mémoire savante contribue donc à apporter des éléments de différenciation au sein de la mémoire collective, qui sont fonction du niveau d’instruction, de l’âge et des générations. |

|  |
| --- |
| **A) Des mémoires de la Guerre**  **TEXTES ETUDIES EN CLASSE** |
| **Texte n°1** – **Discours du général de Gaulle devant l’hôtel de ville de Paris – 25 août 1944**  « Pourquoi voulez-vous que nous dissimulions l'émotion qui nous étreint tous, hommes et femmes, qui sommes ici, chez nous, dans Paris debout pour se libérer et qui a su le faire de ses mains. Non ! nous ne dissimulerons pas cette émotion profonde et sacrée. Il y a là des minutes qui dépassent chacune de nos pauvres vies. Paris ! Paris outragé ! Paris brisé ! Paris martyrisé ! mais Paris libéré ! libéré par lui-même, libéré par son peuple avec le concours des armées de la France, avec l'appui et le concours de la France tout entière, de la France qui se bat, de la seule France, de la vraie France, de la France éternelle. Eh bien ! puisque l'ennemi qui tenait Paris a capitulé dans nos mains, la France rentre à Paris, chez elle. Elle y rentre sanglante, mais bien résolue….  La nation n’admettrait pas, dans la situation où elle se trouve, que cette unité soit rompue. La nation sait bien qu’il lui faut, pour vaincre, pour se reconstruire, pour être grande, avoir avec elle tous ses enfants. La nation sait bien que ses fils et ses filles, tous ses fils et toutes ses filles, — hormis quelques malheureux traîtres qui se sont livrés à l’ennemi et qui connaissent ou connaîtront la rigueur des lois, — oui ! que tous les fils et toutes les filles de la France doivent marcher vers les buts de la France, fraternellement, la main dans la main. Vive la France ! » |
| **Texte n°2 – Lucie aubrac, Cette exigeante liberté. entretien avec Corinne Bouchoux, L’Archipel, 1997**  « Je pense que le rôle des femmes dans la Résistance finira par être reconnu. Mais faire l’histoire de cette insoumission féminine est très difficile. Les femmes sont aussi victimes d’idées générales : une femme qui héberge un maquisard, lui donne à manger, fait acte d’humanité. On ne donne pas d’autre valeur à son geste. Cette Résistance au quotidien n’est pas très médiatique. Pourtant, faire la queue pour porter du linge en prison, le laver, le rapporter, a pu sauver la vie à des hommes qui, sans cela, auraient peut-être parlé, ou commis des actes désespérés. Ce n’était peut-être pas spectaculaire, mais c’était vital. » |
| **Texte n°3 – Simone Veil, Une vie, Stock, 2007**  « Dès le retour des camps, nous avons ainsi entendu des propos plus déplaisants encore qu'incongrus, des jugements à l'emporte-pièce, des analyses géopolitiques aussi péremptoires que creuses. Mais il n'y a pas que de tels propos que nous aurions voulu ne jamais entendre. Nous nous serions dispensés de certains regards fuyants qui nous rendaient transparents. Et puis, combien de fois ai-je entendu des gens s'étonner:  « Comment, ils sont revenus? Ça prouve bien que ce n'était pas si terrible que ça. » Quelques années plus tard, en 1950 ou 1951, lors d'une réception dans une ambassade, un fonctionnaire français de haut niveau, je dois le dire, pointant du doigt mon avant-bras et mon numéro de déportée, m'a demandé avec le sourire si c'était mon numéro de vestiaire! Après cela, pendant des années, j'ai privilégié les manches longues. [...]  Le départ de de Gaulle en janvier 1946 ne m'était pas apparu comme une catastrophe nationale. Il avait tellement voulu jouer la réconciliation entre les Français qu'à mes yeux les comptes de l'Occupation n'étaient pas soldés. Au procès de Laval, comme à celui de Pétain, il n'y avait pas eu un mot sur la déportation. La question juive était complètement occultée. Du haut au bas de l'État, on constatait donc la même attitude: personne ne se sentait concerné par ce que les juifs avaient subi. » |
| **Texte n°4– Extraits du témoignage de Pierre Seel, déporté français pour motif d’homosexualité**  « Je rentrai enfin en Alsace avec les tout derniers. A la gare de Mulhouse, la presse nous attendait. Je répondis à leurs questions de façon très laconique. Car, dans mon cas, il n’était pas question de tout dire. Je commençais déjà à censurer mes souvenirs et je réalisais qu’en dépit de mes attentes, en dépit de tout ce que j’avais imaginé, de l’émotion du retour tant espéré, la vraie Libération, c’était pour les autres ».  « A la Libération, le gouvernement de De Gaulle avait réalisé un toilettage très approximatif du code pénal français. Si les honteuses lois antisémites disparurent, celle concernant l’homosexualité survécut. Il fallut même de vigoureuses batailles pour que cette loi cesse d’exister, quelque quarante ans plus tard, en 1981 ». « Le pacte de silence imposé par mon père au retour du camp de Schirmeck, concernant mon homosexualité, continuait à faire loi dans la famille : pas de confidence de ma part, pas de questions de la leur. Tous ensemble, nous faisions comme si de rien n’avait été ».  « Un débat fut organisé à Toulouse, le 27 mai 1981, à la librairie Les Ombres Blanches, rue Gambetta. Ce débat concernait principalement la déportation des homosexuels par les nazis […] J’écoutai cette conférence jusqu’à son épilogue. Puis de nombreuses personnes s’attardèrent autour des orateurs pour des discussions plus personnelles. J’attendais mon tour en silence. J’avais hâte de leur parler. Puis je dis à Jean-Pierre Joecker : Monsieur, ce que vous avez raconté là, moi je l’ai vécu».  « Ce fut le début de toute la suite. Je compris qu’il y avait là un combat à mener. Témoigner, il fallait que j’ose témoigner, même si c’était encore anonymement. Etais-je le seul dans ce cas ? Je voulais aussi le savoir, retrouver d’autres témoins ; car celui qui crie seul est vite suspect. Et cette suspicion fait très mal. Il est vrai que la vie des homosexuels avait beaucoup changé depuis quelques années. Une fièvre associative avait entre-temps créé des festivals de films, des marches à visage découvert ».  « Je décidai alors de me lancer dans une série de démarches pour faire reconnaître ma déportation et, à travers elle, la déportation des homosexuels par les nazis. Elles m’épuisèrent, et il faut bien dire qu’à ce jour, elles ne s’honorent pas de résultats tangibles. Il me fallait vaincre une ignorance, pire : une incrédulité, dont je pris alors seulement la mesure. Je me souviens de cette jeune femme, derrière un bureau, qui avait cessé de noter mon argumentation lorsque j’avais ajouté à « déporté », « homosexuel », et que me regardait ébahie. Je lui demandai de continuer à noter ma requête. Elle se leva alors brusquement et appela sa supérieure ».  « Mon dossier était toujours au point mort au ministère des Anciens combattants et victimes de guerre. Quant au fait général de la déportation des homosexuels, il est encore vigoureusement contesté : les associations qui veulent depuis quelques années honorer les morts lors de la Journée mondiale de la déportation sont toujours récusées par le cortège officiel. De graves incidents éclatèrent même dans de nombreuses villes en 1989, à l’occasion de cette journée mondiale qui célèbre toutes les victimes de la barbarie nazie. A Besançon, parmi ceux qui assistaient à la cérémonie, certains crièrent : « Les pédés au four ! On devrait rouvrir les fours pour les mettre dedans ! ».  « En juillet 1990, le maire de Mulhouse, Jean-Marie Bockel, posa une question écrite à l’Assemblée nationale à André Méric, secrétaire d’Etat chargé des Anciens combattants et des victimes de guerre, sur son intention de reconnaître officiellement la déportation des homosexuels par les nazis « que l’histoire a injustement oubliée ». La réponse parut un mois et demi plus tard dans le Journal officiel : « Les homosexuels victimes de la déportation peuvent, comme tous les déportés, bénéficier du droit à réparation »  En juin 1994, l’Etat délivre finalement à Pierre Seel le titre de Déporté politique. En avril 2001, Le Premier Ministre Lionel Jospin évoque la déportation pour homosexualité lors d'un discours public. En avril 2005, le Président de la République Jacques Chirac fait de même. Pierre Seel décède à Toulouse, le 25 novembre 2005, à l’âge de 82 ans. Quelques mois plus tard, un hommage officiel est rendu à sa mémoire sous l’Arc de Triomphe, en présence de ses proches, de représentants de l’Etat, du monde de la mémoire et du monde associatif LGBT. Le 23 février 2008, la ville de Toulouse inaugure un lieu de mémoire de la déportation pour motif d’homosexualité en donnant à une de ses rues, le nom de Pierre Seel. Un autre lieu à sa mémoire a vu le jour à Mulhouse le 15 mai 2010 avec l'inauguration d'une plaque commémorative honorant Pierre Seel ainsi que les autres Mulhousiens anonymes dans son cas. |
| **Texte n°5 : Emmanuel Filhol, « Guerre mondiales et conflits contemporains », Revue d’histoire, février-avril 2007.**  Soixante ans après la libération des camps, le drame des Tsiganes français demeure largement occulté. Le souvenir des lieux d’internement ne s’est pas fixé parce que les camps ont disparu ou sont redevenus ce qu’ils étaient avant sans qu’on y puisse lire cet épisode douloureux. À la disparition matérielle des camps est venu s’ajouter le fait que la société a refusé de se préoccuper du vécu des victimes, auxquelles personne ne s’identifiait : les Tsiganes, considérés comme « mauvaises victimes », ont été ainsi exclus de la mémoire. Pendant longtemps, les communes où avaient été internés les nomades, ont refoulé purement et simplement la réalité des camps. Le refoulement a fonctionné de façon si massive qu’il s’est accompagné, parfois, d’une dénégation. Des municipalités refusent d’admettre, de nos jours, qu’un camp pour les nomades ait existé sur l’emplacement de leur commune. Si certaines personnes bienveillantes ont cherché à savoir ce qui s’était passé, se sont indignées, ont voulu préserver de l’oubli la souffrance infligée, ce qui domine en général, au sein de la population ou des pouvoirs locaux, est une attitude d’indifférence et de rejet. D’où l’ignorance entretenue par la société à propos des persécutions commises au cours de cette période tragique contre la communauté tsigane. Du côté des historiens, le désintérêt s’est imposé avec autant de réussite, voire d’une manière plus forte. Le discours historique en France a ignoré l’internement des Tsiganes. En dehors des études tardives et peu nombreuses déjà mentionnées, les publications concernant Vichy, destinées aux spécialistes ou à un public scolaire, taisent son existence. Les Lieux de mémoire, sous la direction de Pierre Nora, l’évacue. Aucun des manuels d’histoire les plus diffusés dans les classes de terminale ne consacre une ligne à ce sujet. Le drame des Tsiganes n’a pas non plus laissé de trace sur les monuments ou les plaques. Le défaut de mémoire s’y affirme clairement. La majorité des communes préfèrent l’oubli, laissant dans l’ombre un aspect peu glorieux de l’histoire locale. Seules, quelques stèles se souviennent des Tsiganes. Encore faut-il préciser que les plaques, dont les textes s’avèrent en partie critiquables, ont été apposées à des dates récentes, entre 1985 et 2006. Même occultation enfin du côté de l’État. Les gouvernements de la République qui se sont succédé depuis la Libération, n’ont pas cru bon d’expliquer quel traitement avait été appliqué aux Tsiganes de France pendant la Seconde Guerre mondiale. Il n’y a pas de Mémorial national leur rendant hommage. L’État pratique, à de rares exceptions près, une politique du silence, comme le prouve l’absence de commémorations officielles en faveur des Tsiganes persécutés. Autant dire que la mémoire nationale n’intègre jamais les mémoires minoritaires. La société a donc choisi l’amnésie plutôt que la (re)connaissance de ce qu’avait vécu le peuple tsigane sous l’Occupation et Vichy. Les Tsiganes sont restés marginaux dans la mémoire collective française. |
| **Texte n°6 – Aron Robert, Histoire de Vichy , 1954.**  «  L'honneur qu'allègue le maréchal Pétain, c'est l'honneur d'un gouvernement qui a su maintenir les données de son indépendance et protège les populations ; en un mot, c'est l'honneur civique. Celui qu'invoque le générale de Gaulle, c'est l'honneur militaire pour qui s'avouer vaincu est toujours infamant. De ces honneurs, il se peut que l'un soit plus impérieux, plus instinctif, plus spontané. L'autre existe, sur un mode sans doute moins éclatant, mais il est pourtant réel. Le premier correspondait à l'aventure exaltante, mais d'apparence désespérée, dont Charles de Gaulle est l'annonciateur. Le second à l'épreuve lente et douloureuse dont Philippe Pétain ne prévoyait ni la durée ni la fin. Tous deus étaient également nécessaires à la France. Selon le mot que l'on prêtera à Pétain et à de Gaulle : «  le Maréchal était le bouclier, le Général l'épée   ». R.Aron ajoute plus loin «  Ainsi Montoire ne peut être apprécié seulement comme un acte politique ; son aspect psychologique et humain est peut-être l'essentiel. Ni « Verdun diplomatique », puisqu'il n'a pas suffi à arrêter la pression des occupants, ni acte de trahison, puisqu'en fait le Maréchal s'y est rendu pour protéger les Français, cette entrevue a causé une des équivoques les plus graves qu'ait connues notre pays, une des atteintes les plus profondes qu'ait subies son unité  » |
| **Texte n°7 – Georges Pompidou en septembre 1972 s'exprime sur la grâce de Touvier (Entretiens et discours , 1968-1974, Paris, Flammarion, 1984)**  «  Notre pays, depuis un peu plus de trente ans, a été de drame national en drame national. Ce fut la guerre, la défaite et ses humiliations, l'Occupation, et ses horreurs, la Libération par contrecoup, l'épuration et ses excès –reconnaissons le ; et puis la guerre d'Indochine, et puis l'affreux conflit d'Algérie.. Alors, ayant été dénoncé par les gens de Vichy à la police allemande, ayant échappé deux fois à un attentat de l'OAS …je me sens le droit de dire ; allons-nous éternellement entretenir saignantes les plaies de nos désaccords nationaux ? Le moment n'est-il pas venue de jeter le voile, d'oublier ces temps où les Français ne s'aimaient pas, s'entredéchiraient et même s'entretuaient (…)  » |
| **Texte n°8 – extrait d’un manuel de 1964**  « La défaite de la France entraîna la fin de la IIIe République. Un nouveau gouvernement, dont le maréchal Pétain était le chef, s’installa à Vichy.  A la suite de l’invasion, les armées allemandes sont demeurées en France ; les Allemands étaient les maîtres chez nous. Ils réquisitionnaient le blé, les pommes de terre, le bétail, qu’ils expédiaient en Allemagne ; Nos usines devaient travailler pour eux ; des milliers d’ouvriers français furent emmenés pour travailler dans les usines allemande. » |

|  |
| --- |
| **B) Des mémoires inscrites dans le temps**  **TEXTES COMPLETANT LE COURS – lecture fortement conseillée** |
| **Texte n° 1 : Henri Rousso, Le syndrome de Vichy de 1944 à nos jours, éditions du Seuil, 1990.**  « Gaulliste et communistes se sont retrouvés pour exagérer l’ampleur du fait résistant au sein de la population, les uns identifiant la Résistance à une certaine idée de la France tout entière, incarnée par le général à lui tout seul, les autres en décrivant la Résistance comme un vaste mouvement populaire d’insurrection nationale. Ils se sont retrouvés également pour marginaliser le rôle de Vichy, « poignée de traîtres » pour les uns, express d’une frange de la « bourgeoisie » pour les autres.  Le mythe résistancialiste a laissé sur la touche d’autres mémoires tout aussi marquées par l’Occupation : les prisonniers de guerre, plus d’un million d’hommes qui n’ont pas connu l’Occupation, sont restés souvent attachés au Pétain de la Grande Guerre ; les travailleurs du STO, mémoire honteuse par suite de la glorification outrée du réfractaire, assimilé souvent au maquisard ; les déportés raciaux, juifs en tête, ombre insupportable au tableau idyllique, dont le réveil tardif dans les années 1970 a précisément contribué à modifier la représentation des années de guerre ; et peut-être aussi une bonne partie des … résistants eux-mêmes, dépossédés de leur histoire, et dont beaucoup ont été en porte à faux du fait de leurs réserves à l’égard du gaullisme et du communisme. |
| **Texte n°2 : Robert Aron, *Histoire de Vichy*, 1954**  « L’honneur qu’allège le maréchal Pétain, c’est l’honneur d’un gouvernement qui a su maintenir les données de son indépendance et protège les populations, en un mot, c’est l’honneur civique. Celui qu’invoque le général de Gaulle, c’est l’honneur militaire pour qui s’avouer vaincu est toujours infamant. De ces honneurs, il se peut que l’un doit plus impérieux, plus instinctif, plus spontané. L’autre existe, sur un mode sans doute moins éclatant, mais il est pourtant réel. Le premier correspondait à l’aventure exaltante, mais d’apparence désespérée, dont Charles de Gaulle est l’annonciateur. Le, second à l’épreuve lente et douloureuse dont Philippe Pétain ne prévoyait ni la durée ni la fin. Tous deux étaient également nécessaires à la France. Selon le mont que lon prêtera à Pétain et à de Gaulle « le maréchal était le bouclier, le général l’épée. » |
| **Texte n°3 : Discours d’André Malraux prononcé lors du transfert des cendres de Jean Moulin au Panthéon, 19 décembre 1964**  Monsieur le Président de la République,  Voici donc plus de vingt ans que Jean Moulin partit, par un temps de décembre sans doute semblable à celui-ci, pour être parachuté sur la terre de Provence, et devenir le chef d'un peuple de la nuit. Sans cette cérémonie, combien d'enfants de France sauraient son nom? Il ne le retrouva lui-même que pour être tué; et depuis, sont nés seize millions d'enfants...  Puissent les commémorations des deux guerres s'achever aujourd'hui par la résurrection du peuple d'ombre que cet homme anima, qu'il symbolise, et qu'il fait entrer ici comme une humble garde solennelle autour de son corps de mort.  Le 9 juin, le Général Delestraint, chef de l'armée secrète enfin unifiée, est pris à Paris.  Aucun successeur ne s'impose. Il veut donc désigner ce successeur avec l'accord des mouvements, notamment de ceux de la zone sud. Il rencontrera leurs délégués le 21, à Caluire.  Ils l'y attendent, en effet.  La Gestapo aussi.  La trahison joue son rôle - et le destin, qui veut qu'aux trois-quarts d'heure de retard de Jean Moulin, presque toujours ponctuel, corresponde un long retard de la police allemande. Assez vite, celle-ci apprend qu'elle tient le chef de la Résistance.  En vain. Le jour où, au Fort Montluc à Lyon, après l'avoir fait torturer, l'agent de la Gestapo lui tend de quoi écrire puisqu'il ne peut plus parler, Jean Moulin dessine la caricature de son bourreau. Pour la terrible suite, écoutons seulement les mots si simples de sa soeur : "Son rôle est joué, et son calvaire commence. Bafoué, sauvagement frappé, la tête en sang, les organes éclatés, il atteint les limites de la souffrance humaine sans jamais trahir un seul secret, lui qui les savait tous".  Comprenons bien que pendant les quelques jours où il pourrait encore parler ou écrire, le destin de la Résistance est suspendu au courage de cet homme. Comme le dit Mlle Moulin, il savait tout.  Mais voici la victoire de ce silence atrocement payé : le destin bascule. Chef de la Résistance martyrisé dans des caves hideuses, regarde de tes yeux disparus toutes ces femmes noires qui veillent nos compagnons : elles portent le deuil de la France, et le tien. Regarde glisser sous les chênes nains du Quercy, avec un drapeau de mousselines nouées, les maquis que la Gestapo ne trouvera jamais parce qu'elle ne croit qu'aux grands arbres. Regarde le prisonnier qui entre dans une villa luxueuse et se demande pourquoi on lui donne une salle de bain - il n'a pas encore entendu parler de la baignoire. Pauvre roi supplicié des ombres, regarde ton peuple d'ombres se lever dans la nuit de Juin constellée de tortures. Voici le fracas des chars allemands qui remontent vers la Normandie à travers les longues plaintes des bestiaux réveillés : grâce à toi, les chars n'arriveront pas à temps. Et quand la trouée des Alliés commence, regarde, préfet, surgir dans toutes les villes de France les Commissaires de la République - sauf lorsqu'on les a tués. Tu as envié, comme nous, les clochards épiques de Leclerc : regarde, combattant, tes clochards sortir à quatre pattes de leurs maquis de chênes, et arrêter avec leurs mains paysannes formées aux bazookas, l'une des premières divisions cuirassées de l'empire hitlérien, la division Das Reich.  Comme Leclerc entra aux Invalides, avec son cortège d'exaltation dans le soleil d'Afrique, entre ici, Jean Moulin, avec ton terrible cortège. Avec ceux qui sont morts dans les caves sans avoir parlé, comme toi; et même, ce qui est peut-être plus atroce, en ayant parlé; avec tous les rayés et tous les tondus des camps de concentration, avec le dernier corps trébuchant des affreuses files de Nuit et Brouillard, enfin tombé sous les crosses; avec les huit mille Françaises qui ne sont pas revenues des bagnes, avec la dernière femme morte à Ravensbrück pour avoir donné asile à l'un des nôtres. Entre avec le peuple né de l'ombre et disparu avec elle - nos frères dans l'ordre de la Nuit...  Commémorant l'anniversaire de la Libération de Paris, je disais : "Ecoute ce soir, jeunesse de mon pays, les cloches d'anniversaire qui sonneront comme celles d'il y a quatorze ans. Puisses-tu, cette fois, les entendre : elles vont sonner pour toi".  L'hommage d'aujourd'hui n'appelle que le chant qui va s'élever maintenant, ce Chant des Partisans que j'ai entendu murmurer comme un chant de complicité, puis psalmodier dans le brouillard des Vosges et les bois d'Alsace, mêlé au cri perdu des moutons des tabors, quand les bazookas de Corrèze avançaient à la rencontre des chars de Runstedt lancés de nouveau contre Strasbourg. Ecoute aujourd'hui, jeunesse de France, ce qui fut pour nous le Chant du Malheur. C'est la marche funèbre des cendres que voici. A côté de celles de Carnot avec les soldats de l'an II, de celles de Victor Hugo avec les Misérables, de celles de Jaurès veillées par la Justice, qu'elles reposent avec leur long cortège d'ombres défigurées. Aujourd'hui, jeunesse, puisses-tu penser à cet homme comme tu aurias approché tes mains de sa pauvre face informe du dernier jour, de ses lèvres qui n'avaient pas parlé; ce jour-là, elle était le visage de la France. |
| **Texte n°4 : Annette Wievorka, « La mémoire de la shoah », *La mémoire, entre histoire et politique »*, *Les cahiers français*, La Documentation française, 2001**  « Dans une première période, celle qui suit immédiatement la Shoah, les associations de survivants juifs sont des lieux de sociabilité et d’entraide sans l’ambition de s’adresser à d’autres qu’à ceux qui ont vécu la même expérience. ainsi, la mémoire individuelle, inscrite dans celle d’un groupe clos, se construit dès l’évènement. Mais cette mémoire n’est pas dans l’air du temps. Pour que le souvenir du génocide pénètre le champ social, il faut que le témoignage notamment, un des vecteurs essentiels de la mémoire, se charge d’un sens qui dépasse l’expérience individuelle.  Le procès Eichmann marque un véritable tournant dans l’émergence de la mémoire du génocide, en France, en Allemagne, aux Etats-Unis comme en Israël. Pour la première fois, un procès se fixe comme objectif explicite de donner une leçon d’histoire. Pour la première fois, apparaît le thème de la pédagogie et de la transmission. Le procès Eichmann marque aussi l’avènement u témoin. En effet, à la différence du procès de Nuremberg où l’accusation s’était fondée principalement sur des documents, le procureur israélien, Gideon Hausner, décide de construire la scénographie du procès sur la déposition des témoins. Le procès Eichmann a libéré la parole des témoins. Il a créé une demande sociale de témoignage, comme le feront en France d’autres procès ultérieurs, ceux de Klaus Barbie, Paul Touvier et Maurice Papon. Avec le procès Eichmann, le survivant des camps et ghettos acquiert sont identité de survivants parce que la société la lui reconnaît. » |
| **Texte n°5 : Françoise Giroud, *Le choc du pass*, L’Express, 3 mai 1971**  Ce film, vous ne le verrez pas sur le petit écran auquel il était destiné. On tient, en haut lieu, les Français incapables de se regarder dans une glace, tels qu'ils furent, tels qu'ils se dépeignent eux-mêmes, tels qu'ils se jugent.  Car, à aucun moment, les auteurs du film ne se portent eux-mêmes juges. Ce sont les témoins, les protagonistes, qui parlent. Et ce qu'ils disent, eh bien, c'est ce que chacun sait, à la fin ! Que la France, dans son immense majorité, a été pétainiste, c'est-à-dire veule, essentiellement préoccupée, pendant quatre ans, de manger, tenaillée par la « frousse », comme dit un professeur du lycée Pascal, à Clermont-Ferrand, hostile à la Grande-Bretagne, agacée par la rencontre Pétain-Hitler à Montoire, mais pas au point de le montrer. Et puis, dans certains cas, tout de même, à partir de 1942, engagée dans telle ou telle action individuelle de résistance.  Le premier choc est dur. Pour peu que l'on ait eu plus de 15 ans en 1940, on en suffoque. On se tourne et on se retourne dans son fauteuil, comme si là, sur l'écran, on surprenait sa propre mère en posture honteuse. Pleurer soulagerait. Mais on ne pleure pas. On rage.  Cette demi-France gâteuse, capitale Vichy, où les officiers vaincus s'entredécorent et Maréchal nous voilà, ô chagrin, ô pitié !  La foule, fervente, agitant des petits drapeaux, acclamant le vieux soldat, parce que « en France, ça finit toujours par un militaire », dit cruellement un Anglais, le général Spears...  Maurice Chevalier chantant : « Ça sent si bon la France... » En 41. En 42. Pendant que le général Huntziger demandait aux Allemands « si nos deux pays ne pouvaient pas aller plus loin sur le plan de la collaboration militaire ». Il ne fallait pas avoir l'odorat sensible.  La brochette de vedettes de l'écran partant joyeusement visiter les studios de Berlin, de Vienne et de Munich... Le Dr Goebbels les accueillera. Le générique du film « Le Juif Süss », doublé en français, où apparaissent les noms des comédiens qui se sont prêtés à ce doublage...  Le pauvre visage de l'ouvrier cinématographié sur le quai de la gare de l'Est où il s'embarque pour aller travailler en Allemagne. Il est le cent millième. Merci M. Laval. Sans vous, c'est qu'il serait encore en chômage, vous savez !  Hitler devant la tour Eiffel, devant l'Opéra, montant les marches de la Madeleine, et, sur son passage, les agents de police saluant spontanément. Spontanément.  Tant et tant d'images qui font mal, de discours chevrotants, de proclamations ignobles ou imbéciles, que l'on croyait oubliés, que nous étions nombreux à avoir volontairement enfouis, pour toujours, dans le sable de la mémoire, parce que la vie, ce n'est jamais hier, c'est aujourd'hui.  Oui, le premier choc est dur. Il faut savoir que, au-delà de 40 ans, personne ne peut voir « Le Chagrin et la pitié » innocemment. Sans retrouver soit le goût amer de sa propre lâcheté, si l'on fut de la mâjorité, soit le tremblement de la fureur, si l'on fut des autres.  Mais à l'accablement peut succéder une sorte de joie sauvage.  Cette France sénile, flapie, féodale, déliquescente, pauvre en enfants, c'est-à-dire en jeunesse, cette France d'avant 40, dont personne ne voyait le vrai visage, tragique, derrière le maquillage exquis de sa réputation, cette France qui exportait des parfums mais pas des laminoirs, cette France des châteaux qui savait mourir en gants blancs mais pas vivre en travaillant, cette France qui s'est effondrée comme un soufflé, nous en sommes sortis. Sortis.  On ne la montrera jamais assez, pour donner aux gens d'aujourd'hui la mesure de ce qu'ils ont conquis et construit depuis vingt-cinq ans. |
| **Texte n°6 : Interview de l’historien Jean-Pierre Azéma, 1994**  « C’est un film qui fait date, un repère pour nous dans l’histoire de Vichy après Vichy. au niveau de la mémoire, *Le Chagrin et la Pitié* a donné une représentation des Français sous Vichy. Ce qui a intéressé Ophüls, ce n’est pas de dire que ls Français étaient collabos, mais mous, veules. Il allait à l’encontre de deux mémoires, celle des gaullistes et celles des communistes, qui disaient que la très grande majorité des Français s’étaient engagés d’une manière ou d’une autre dans une résistance active. Ce que veut finalement démontrer Ophüls, il y parvient, c’est que dans le fond, ils ont été attentistes. Donc, il veut dire en clair : tout ça, c’est la mythologie, une mythologie gaullienne que l’on a supportée pendant dix ans, de 1958 à 1968, alors moi je vais vous monter autre chose. » |
| **Texte n°7 : Interview de l’historien Pierre Laborie dans Libération du 29 janvier 2011**  « A la suite du Chagrin et la Pitié, il n’y a absolument plus eu la moindre interrogation critique : en gros les Français ont été répugnants, indignes, c’est devenu une vérité d’évidence. Je crois qu’Ophüls a été dépassé par la réception de son œuvre. Il y a eu un effet d’emballement. Un effet d’aveuglement aussi, ou peut-être le besoin de se reconnaître dans cette France décrite comme coupable. Et peu à peu, le film a, à son tour, instrumentalité l’histoire. « Au fond, disait Simone Veil, en montrant que tous les Français avaient été des salauds, ceux qui l’ont été vraiment avaient très bonne conscience puisqu’ils l’étaient comme les autres. » Certains historiens associent l’idée de résistance à l’idée de mythe, dans le sens élémentaire du terme, celui de fable, de légende. Il me semble que nous n’en sommes pas sortis, au contraire : petit à petit, de la démystification on est passé à un une véritable dénaturation. Personne ne conteste que le Résistance en France a été minoritaire. Mais quel sens ont les chiffres quand il s’agit de juger et de prendre conscience d’un phénomène comme la Résistance. » |
| **Texte n°8 : Robert Paxton,  *La France de Vichy (1940-1944)*, éditions du Seuil, 1973.**  « Quand je me suis plongé dans les télégrammes et les notes envoyés quotidiennement à Berlin, je me suis aperçu que les postulats qui soutenaient l’histoire de Vichy de Robert Aron, l’ouvrage de référence en ces années-là, en correspondaient pas à ce que j’étais en train de lire. Les principaux documents utilisés par Robert Aron pour son Histoire de Vichy sont les transcription sténographiques des audiences publiques des procès d’épuration d’après-guerre. La formule du « bouclier » , inventée en 1945, n’est qu’un stratagème pour minimiser les initiatives de Vichy, aussi bien en politique intérieure que faire à l’Allemagne. Les archives apportent la preuve que Vichy a cherché à dépasser l’accord d’armistice pour instaurer une collaboration volontaire avec l’Allemagne. Plus personne ne peut contester que les premières mesures antijuives de 1940 relevaient d’une initiative purement française, ni que ce soit Vichy lui-même qui a insisté en 1942 pour coopérer à la déportation des juifs vers l’Est. » |
| **Texte n°9 : John Sweets, « Robert Paxton et la France, du briseur de glace à l’iconoclaste tranquille », cité dans Sarah Fishman,  *La France sous Vichy, autour de Robert Paxton*, Complexe 2004.**  « En soulignant l’initiative prise par Pétain et ses associés dans la politique de collaboration, en minimisant la part des pressions allemandes dans l’adoption de politiques telles que les lois antisémites de Vichy, et en soutenant que, par leur passivité, les Français s’étaient en grande partie comportés en collaborateurs de fait, Paxton touchait un point sensible dans la perception que les Français avaient d’eux-mêmes et de leur comportement au cours de la Seconde Guerre mondiale. » |
| **Texte n°10 : Discours de Jacques Chirac lors de la Commémoration de la Rafle du Vel d’Hiv, 1995.**  « Il est, dans la vie d'une nation, des moments qui blessent la mémoire, et l'idée que l'on se fait de son pays.  Ces moments, il est difficile de les évoquer, parce que l'on ne sait pas toujours trouver les mots justes pour rappeler l'horreur, pour dire le chagrin de celles et ceux qui ont vécu la tragédie. Celles et ceux qui sont marqués à jamais dans leur âme et dans leur chair par le souvenir de ces journées de larmes et de honte. Il est difficile de les évoquer, aussi, parce que ces heures noires souillent à jamais notre histoire, et sont une injure à notre passé et à nos traditions. Oui, la folie criminelle de l'occupant a été secondée par des Français, par l'État français.  Il y a cinquante-trois ans, le 16 juillet 1942, 450 policiers et gendarmes français, sous l'autorité de leurs chefs, répondaient aux exigences des nazis.  Ce jour-là, dans la capitale et en région parisienne, près de dix mille hommes, femmes et enfants juifs furent arrêtés à leur domicile, au petit matin, et rassemblés dans les commissariats de police.  On verra des scènes atroces : les familles déchirées, les mères séparées de leurs enfants, les vieillards - dont certains, anciens combattants de la Grande Guerre, avaient versé leur sang pour la France - jetés sans ménagement dans les bus parisiens et les fourgons de la Préfecture de Police.  On verra, aussi, des policiers fermer les yeux, permettant ainsi quelques évasions.  Pour toutes ces personnes arrêtées, commence alors le long et douloureux voyage vers l'enfer. Combien d'entre-elles ne reverront jamais leur foyer ? Et combien, à cet instant, se sont senties trahies ? Quelle a été leur détresse ?  La France, patrie des Lumières et des Droits de l'Homme, terre d'accueil et d'asile, la France, ce jour-là, accomplissait l'irréparable. Manquant à sa parole, elle livrait ses protégés à leurs bourreaux.  Conduites au Vélodrome d'hiver, les victimes devaient attendre plusieurs jours, dans les conditions terribles que l'on sait, d'être dirigées sur l'un des camps de transit - Pithiviers ou Beaune-la-Rolande - ouverts par les autorités de Vichy.  L'horreur, pourtant, ne faisait que commencer.  Suivront d'autres rafles, d'autres arrestations. A Paris et en province. Soixante-quatorze trains partiront vers Auschwitz. Soixante-seize mille déportés juifs de France n'en reviendront pas.  Nous conservons à leur égard une dette imprescriptible.  Transmettre la mémoire du peuple juif, des souffrances et des camps. Témoigner encore et encore. Reconnaître les fautes du passé, et les fautes commises par l'Etat. Ne rien occulter des heures sombres de notre Histoire, c'est tout simplement défendre une idée de l'Homme, de sa liberté et de sa dignité. C'est lutter contre les forces obscures, sans cesse à l'oeuvre.  Cet incessant combat est le mien autant qu'il est le vôtre.  Les plus jeunes d'entre nous, j'en suis heureux, sont sensibles à tout ce qui se rapporte à la Shoah. Ils veulent savoir. Et avec eux, désormais, de plus en plus de Français décidés à regarder bien en face leur passé.  La France, nous le savons tous, n'est nullement un pays antisémite.  En cet instant de recueillement et de souvenir, je veux faire le choix de l'espoir.  Je veux me souvenir que cet été 1942, qui révèle le vrai visage de la "collaboration", dont le caractère raciste, après les lois anti-juives de 1940, ne fait plus de doute, sera, pour beaucoup de nos compatriotes, celui du sursaut, le point de départ d'un vaste mouvement de résistance.  Je veux me souvenir de toutes les familles juives traquées, soustraites aux recherches impitoyables de l'occupant et de la milice, par l'action héroïque et fraternelle de nombreuses familles françaises.  J'aime à penser qu'un mois plus tôt, à Bir Hakeim, les Français libres de Koenig avaient héroïquement tenu, deux semaines durant, face aux divisions allemandes et italiennes.  Certes, il y a les erreurs commises, il y a les fautes, il y a une faute collective. Mais il y a aussi la France, une certaine idée de la France, droite, généreuse, fidèle à ses traditions, à son génie. Cette France n'a jamais été à Vichy. Elle n'est plus, et depuis longtemps, à Paris. Elle est dans les sables libyens et partout où se battent des Français libres. Elle est à Londres, incarnée par le Général de Gaulle. Elle est présente, une et indivisible, dans le coeur de ces Français, ces "Justes parmi les nations" qui, au plus noir de la tourmente, en sauvant au péril de leur vie, comme l'écrit Serge Klarsfeld, les trois-quarts de la communauté juive résidant en France, ont donné vie à ce qu'elle a de meilleur. Les valeurs humanistes, les valeurs de liberté, de justice, de tolérance qui fondent l'identité française et nous obligent pour l'avenir.  Ces valeurs, celles qui fondent nos démocraties, sont aujourd'hui bafouées en Europe même, sous nos yeux, par les adeptes de la "purification ethnique". Sachons tirer les leçons de l'Histoire. N'acceptons pas d'être les témoins passifs, ou les complices, de l'inacceptable.  C'est le sens de l'appel que j'ai lancé à nos principaux partenaires, à Londres, à Washington, à Bonn. Si nous le voulons, ensemble nous pouvons donner un coup d'arrêt à une entreprise qui détruit nos valeurs et qui, de proche en proche risque de menacer l'Europe tout entière. |

|  |
| --- |
| **C) Des mémoires inscrites dans le temps**  **TEXTES COMPLETANT LE COURS – lecture fortement conseillée** |
| **Texte n°1 : Jean-Noël Jeanneney, « A quoi servent les historiens ? » *L’histoire*, n°22, 1998.**  « Se dégage la seule véritable responsabilité de notre profession dans le prétoire : aider ceux qui en ont la tâche, magistrats ou jurés, à mieux rendre la justice. A si grande distance de temps entre les faits et la sentence (imagions Dreyfus, Esterhazy ou Zola jugès dans les années 1950), il s’agit au premier chef de lutter contre l’anachronisme tout en résumant ce que la connaissance acquise dans l’intervalle par un labeur collectif a établi quand au contexte dans lequel les actes en cause ont été accomplis.  Ce qu’on a pu connaître des dépositions des universitaires français et étrangers à Bordeaux – Jean-Pierre Azéma, Marc-Olivier Baruch, Philippe Burrin, Robert Paxton, René Remond -, et des questions qu’on leur a posées, allant des plus élémentaires aux plus pointues, me paraît démonter qu’ils ont été mieux qu’utiles, indispensables, pour aider les jurés et les juges à se prononcer à meilleur escient, en restituant pour eux, parmi la multiplicité des possibles disparus, ce que furent la liberté de l’homme impliqué, sa connaissance des conséquences de ses actes, la chronologie précise de ses choix. Ils me paraissent donc avoir été bien inspirés en répondant à la convocation du peuple français. » |
| **Texte n°2 : Henry Rousso, *La Hantise du passé*, entretien avec Philippe Petit, 1998**  « Etrange situation quand on y songe : les historiens n’ont pas été sollicités durant la phrase d’instruction tandis que l’on réunissait les pièces, qu’on en faisait le tri, la critique ; bref, une démarche qui présente des analogies avec l’enquête historique. En revanche, les voilà cités, à grand renfort de tambours, au moment où la procédure judiciaire est la plus éloignée de leur pratique, à savoir l’oralité des débats d’une cour d’assises, au sein de laquelle le poids de la rhétorique judiciaire est considérable, une rhétorique qu’ils ne connaissaient pas et qu’ils ne maîtrisent pas.  Supposés informer les jurés d’évènements que ceux-ci n’avaient pas connus, les historiens étaient en fait dans la même situation que leurs élèves d’un jour : non seulement ils n’avaient pas non plus connu cette époque pour la grande majorité d’entre eux, mais de surcroît, comme les jurés, ils étaient les seuls à ne pas connaître le dossier puisque celui-ci n’était accessible qu’aux magistrats, aux avocats, aux parties civiles et à l’accusé. » |
| **Texte n° 3 : Pétition de 19 historiens - 2005**  Emus par les interventions politiques de plus en plus fréquentes dans l’appréciation des événements du passé et par les procédures judiciaires touchant des historiens et des penseurs, nous tenons à rappeler les principes suivants :  L’histoire n’est pas une religion. L’historien n’accepte aucun dogme, ne respecte aucun interdit, ne connaît pas de tabous. Il peut être dérangeant.  L’histoire n’est pas la morale. L’historien n’a pas pour rôle d’exalter ou de condamner, il explique.  L’histoire n’est pas l’esclave de l’actualité. L’historien ne plaque pas sur le passé des schémas idéologiques contemporains et n’introduit pas dans les événements d’autrefois la sensibilité d’aujourd’hui.  L’histoire n’est pas la mémoire. L’historien, dans une démarche scientifique, recueille les souvenirs des hommes, les compare entre eux, les confronte aux documents, aux objets, aux traces, et établit les faits. L’histoire tient compte de la mémoire, elle ne s’y réduit pas.  L’histoire n’est pas un objet juridique. Dans un Etat libre, il n’appartient ni au Parlement ni à l’autorité judiciaire de définir la vérité historique. La politique de l’Etat, même animée des meilleures intentions, n’est pas la politique de l’histoire.  C’est en violation de ces principes que des articles de lois successives ­ notamment lois du 13 juillet 1990, du 29 janvier 2001, du 21 mai 2001, du 23 février 2005 ­ ont restreint la liberté de l’historien, lui ont dit, sous peine de sanctions, ce qu’il doit chercher et ce qu’il doit trouver, lui ont prescrit des méthodes et posé des limites.  Nous demandons l’abrogation de ces dispositions législatives indignes d’un régime démocratique.  Jean-Pierre Azéma, Elisabeth Badinter, Jean-Jacques Becker, Françoise Chandernagor, Alain Decaux, Marc Ferro, Jacques Julliard, Jean Leclant, Pierre Milza, Pierre Nora, Mona Ozouf, Jean-Claude Perrot, Antoine Prost, René Rémond, Maurice Vaïsse, Jean-Pierre Vernant, Paul Veyne, Pierre Vidal-Naquet et Michel Winock |

|  |
| --- |
| **Texte n° 3 : la loi du 13 juillet 1990** – loi dite Gayssot   « Art. 9. – Il est inséré, après l'article 24 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, un article 24 bis ainsi rédigé :   "Art. 24 bis. – Seront punis des peines prévues par le sixième alinéa de l'article 24 ceux qui auront contesté, par un des moyens énoncés à l'article 23, l'existence d'un ou plusieurs crimes contre l'humanité tels qu'ils sont définis par l'article 6 du statut du tribunal militaire international annexé à l'accord de Londres du 8 août 1945 et qui ont été commis soit par les membres d'une organisation déclarée criminelle en application de l'article 9 dudit statut, soit par une personne reconnue coupable de tels crimes par une juridiction française ou internationale. (…)" ». |
| **Texte n° 4 : la loi du 29 janvier 2001 "relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915" ;**  « Article unique. – La France reconnaît publiquement le génocide arménien de 1915 ». |
| **Texte n°5 : loi du 21 mai 2001 "tendant à la reconnaissance de la traite et de l’esclavage en tant que** crime contre l’humanité" dite "loi Taubira"   « Article 1er. – La République française reconnaît que la traite négrière transatlantique ainsi que la traite dans l'océan Indien d'une part, et l'esclavage d'autre part, perpétrés à partir du XVe siècle, aux Amériques et aux Caraïbes, dans l'océan Indien et en Europe contre les populations africaines, amérindiennes, malgaches et indiennes constituent un crime contre l'humanité.   Article 2. – Les programmes scolaires et les programmes de recherche en histoire et en sciences humaines accorderont à la traite négrière et à l'esclavage la place conséquente qu'ils méritent. La coopération qui permettra de mettre en articulation les archives écrites disponibles en Europe avec les sources orales et les connaissances archéologiques accumulées en Afrique, dans les Amériques, aux Caraïbes et dans tous les autres territoires ayant connu l'esclavage sera encouragée et favorisée ». |
| **Texte n°6 : loi du 23 février 2005 « portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés »**  « Article 1er. – La Nation exprime sa reconnaissance aux femmes et aux hommes qui ont participé à l'œuvre accomplie par la France dans les anciens départements français d'Algérie, au Maroc, en Tunisie et en Indochine ainsi que dans les territoires placés antérieurement sous la souveraineté française.  Elle reconnaît les souffrances éprouvées et les sacrifices endurés par les rapatriés, les anciens membres des formations supplétives et assimilés, les disparus et les victimes civiles et militaires des événements liés au processus d'indépendance de ces anciens départements et territoires et leur rend, ainsi qu'à leurs familles, solennellement hommage ».   « Article 4. (rédaction initiale) – Les programmes de recherche universitaire accordent à l'histoire de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord, la place qu'elle mérite.  Les programmes scolaires reconnaissent en particulier le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord, et accordent à l'histoire et aux sacrifices des combattants de l'armée française issus de ces territoires la place éminente à laquelle ils ont droit.  La coopération permettant la mise en relation des sources orales et écrites disponibles en France et à l'étranger est encouragée » (NB : le 2e alinéa a été abrogé par [décret du 15 février 2006](http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=MENX0600027D)).  « Article 5. – Sont interdites :toute injure ou diffamation commise envers une personne ou un groupe de personnes en raison de leur qualité vraie ou supposée de harki, d'ancien membre des formations supplétives ou assimilés ; toute apologie des crimes commis contre les harkis et les membres des formations supplétives après les accords d'Evian. L'Etat assure le respect de ce principe dans le cadre des lois en vigueur ». |